

## CRÉATION DE SOCIÉTÉS SŒURS.

Enfin Messieurs, sans faire de campagne active, la société a prêché d'exemple et depuis sa fondation, nous avons vu une superbe floraison de sociétés sœurs couvrir la province de Québec. Ces associations, chacune dans sa sphère et avec ses moyens d'action propres, ont travaillé au progrès scientifique de leurs membres et au relèvement du niveau de la profession.

Ces organisations ont pris un tel développement que l'un des gouverneurs du C.M.C.P.Q., le Dr Laurendeau a conçu le projet de faire passer une loi dont les trois principaux effets seraient de syndiquer toutes ces sociétés augmentant ainsi leur influence ; 2. de créer un bureau central qui donnera plus de cohésion à la profession et 3. de former un fonds de secours pour la profession médicale de la Province.

Vous voyez donc messieurs que la *Société Médicale de Montréal*, bien que jeune encore, a déjà rempli un rôle important et que nous pouvons lui souhaiter force et prospérité, pour les œuvres importantes qu'elle entreprendra dans l'avenir.

Or, Messieurs, ce qui fait la force d'une société, c'est le nombre de ses membres et la qualité de ses travaux. Je vous invite donc ce soir à lever vos verres aux succès de la société médicale de Montréal et demain à y entrer et à lui donner le concours de votre travail.

## REPONSE DE M. LE DR E. BENOIT

*Président actuel.*

Monsieur le Premier-Ministre,

Monsieur le Maire,

Messieurs,

Répondre à la santé de la Société Médicale de Montréal, seconder les souhaits de longue vie et de prospérité si bien exprimés par M. Hervieux, c'est là une tâche bien agréable. Je le ferai en racontant comment la Société a vécu jusqu'ici, en disant quelles